L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAU: rue de Chartres No 79, NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 11 NOVEMBRE 1865 entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 11 NOVEMBRE.

☞ Les dames peuvent s'assurer que les souliers qui se vendent au No 56 de la rue du Camp sont d'excellente qualité et coûtent moins cher que dans aucun autre magasin de la ville.

Pour la liste des arrivages et des départs des bâtiments, importations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES
De la deuxième page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'Abeille toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.
Et à la troisième page, nombre d'annonces.

FEUILLETON.
Pour le feuilleton, voir la deuxième page.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

Par S Guesnard—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un lot de terre avec bâtisses, rue Ste Anne, entre Rempart et Bourgogne, avec une maison de 12 pièces,—succession du Dr Tardi. Neuf terrains face à la rue des Magasins; une maison rue Bourgogne.

Par Montgomery & Bros—en face de l'Hôtel de la Monnaie, la goëlette américaine Neptune.

Par A Bouligny—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un lot de terre avec bâtisses, au faubourg Marigny, rue Casquelle; un autre avec bâtisses, rue Moreau, la moitié indivise d'un lot avec bâtisses, rue St Philippe entre Robertson et Claiborne.

Par G de Feriet—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une maison rue de l'Hôpital, entre Dauphine et Bourbon; deux lots de terre rue St Pierre entre Miro et Tonti, avec une grande bâtisse en bois,—et une maison en briques à trois étages, No 3 des bâtisses Marigny. Aussi des terrains non et améliorés dans le Premier et le Troisième District.—Quatre beaux terrains dans le Troisième District, derrière la presse à coton de Symanski.

Par C E Fortier—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une propriété améliorée et de prix sur la rue Casacalvo, près de la place Washington; des propriétés améliorées et de prix à l'encoignure des rues Espagne et Moralès.

Par E Roger & Co—à leurs salles d'encan, une caisse de peau [illegible] à bord de la barque St Paul; chapeaux pour hommes et enfants, bottes, souliers et brodequins. Aussi, tabac de la Virginie.

Par D E Morphy—à son magasin d'encan, porc et bœuf [illegible] garantis; et café Rio.

Par J P Boisseau—à son magasin d'encan, cordiaux assortis, excellents vins rouges en barriques et en caisses.

Par John C Bichon—38 rue Bienville, marchandises sèches, habillements, chapeaux, souliers, &c.

Par R Gutierrez—à sa salle d'encan, œuvres de Voltaire, de Victor Hugo et autres, meubles, bibliothèques, outils de charpentiers, articles en plaqué, &c.

Par F Fernandez—à son magasin d'encan, marchandises sèches, de [illegible], bas, chaussons, indiennes, cotons, chemises, caleçons, souliers, meubles, &c.

Par Vincent & Co—à leur salle d'encan, marchandises sèches, étrangères et du pays.

Par J B Cressé—au passage de la Bourse, meubles.

Par Montgomery & Bros—sur la Levée en face de la Canal, des cigares.

EDITION SEMI-HEBDOMADAIRE

Nous reprenons à partir d'aujourd'hui la publication de notre édition semi-hebdomadaire pour les paroisses.

Cette édition paraîtra le mardi et le samedi et contiendra toutes les matières à lire qui auront paru dans l'édition quotidienne, ainsi que le feuilleton.

Le prix de l'abonnement est de cinq piastres par an ou deux piastres et demie pour six mois invariablement payable d'avance.

Les négociants qui désireront insérer des annonces dans cette édition, obtiendront des conditions libérales.

Agent pour le Texas.

M. A. Dupeil, à Galveston est l'agent de l'Abeille pour l'Etat du Texas. Il est autorisé à recevoir des abonnements et des annonces pour l'édition quotidienne et l'édition semi-hebdomadaire. Nous le recommandons à nos amis dans cet Etat.

Réunion de la Législature.

On annonce comme un fait positif, que le gouverneur Wells va convoquer la Législature dans quelques jours, de façon à ce qu'elle puisse se réunir avant la fin de novembre. Le but de cette convocation serait de permettre à la législature de procéder à l'élection de deux sénateurs avant l'ouverture du Congrès. On ne pense pas qu'après le refus qu'ils ont éprouvé à la dernière session, MM. Michael Hahn et King Cutler aient la prétention de se présenter de nouveau à Washington comme sénateurs de la Louisiane. Mais, dans tous les cas, il est de la plus haute importance que deux sénateurs régulièrement élus accompagnent les représentants nommés par le peuple, afin de compléter la délégation louisianaise et de contester, au besoin, le titre que voudraient s'arroger les deux créatures de M. Banks.

Cette question réglée, celle qui se présentera immédiatement à l'attention de nos législateurs sera la révision de la Constitution de 1864. A ce sujet les avis sont partagés. Les uns veulent que la législature convoque immédiatement une Convention pour réviser cette constitution, annuler tout ce qui a été fait depuis les premières élections de M. Banks jusqu'à aujourd'hui, en un mot faire table rase pour procéder à nouveau. Suivant les autres il vaut mieux mettre à profit la clause de la Constitution de 1864 qui autorise la législature à amender la Constitution sauf à faire ratifier les amendements par le peuple.

A l'appui de cette dernière opinion on invoque plusieurs arguments assez puissants: d'abord l'économie d'argent, qui est une raison majeure dans l'état actuel du trésor de l'Etat; ensuite l'économie de temps. En admettant que la législature puisse passer la résolution dans les premiers jours de décembre, les élections ne pourraient avoir lieu qu'après le délai légal de 30 jours et la convention ne pourrait se réunir que dans la seconde quinzaine de janvier. Si la convention annullait tout ce qui s'est fait, il faudrait procéder à de nouvelles élections pour tous les fonctionnaires d'Etat, la législature, le Congrès, &c. De cette façon nous ne sortirions pas de l'état provisoire avant le mois de mars ou le mois d'avril.

Dans de telles conditions, les représentants et les sénateurs de la Louisiane n'auraient aucune chance d'être reçus au Congrès, et la question de la réadmission de notre Etat dans l'Union serait ajournée à un an. La législature actuellement nommée resterait sans autorité pour s'occuper des lois urgentes qui sont nécessaires si l'on veut réorganiser le travail agricole dans des conditions favorables, et tout resterait en suspens pendant une période de plusieurs mois. N'est-il pas plus simple de procéder de l'autre manière et de faire voter par une législature dont la composition offre toutes les garanties désirables, les réformes que l'on espère obtenir d'une convention.

Les représentants et les sénateurs récemment élus ont toute la confiance des populations et sont parfaitement d'accord sur la nécessité d'amender l'œuvre de la coterie Banks. Ils peuvent même l'annuler d'un trait de plume et rétablir en pleine vigueur l'ancienne Constitution de 1852 en conservant seulement la clause de celle de 1864 relative à l'esclavage. Ils ont la faculté de défaire, de faire ou de refaire, et leurs décisions feront partie de la loi constitutionnelle dès qu'un vote du peuple, qui peut être obtenu au bout de 30 jours, les aura ratifiées. Pendant ce délai rien ne les empêche de continuer leurs travaux et de faire des lois sur le vagabondage, sur les contrats de travail et sur toutes les autres questions du moment.

En agissant ainsi on ne perd pas de temps et on économise les frais que coûterait une convention. Nous savons bien qu'amender la Constitution de 1864, c'est reconnaître qu'elle a eu une existence, c'est la ratifier dans le passé tout en la détruisant pour l'avenir, et que cette idée seule répugne au sentiment public. Ce sentiment nous le partageons complètement, mais dans une crise politique comme celle que nous traversons et où il a fallu fouler aux pieds tant de sentiments sacrés et faire bon marché de tant de répugnances légitimes, qu'importe un petit sacrifice de plus quand les nécessités pratiques et la raison d'état le commandent impérieusement?

En somme, que veut le peuple de la Louisiane? sortir de la crise et en sortir en abolissant l'odieuse constitution de 1864. Les deux chemins proposés conduisent au même but, mais l'un y conduit plus vite, plus directement, plus sûrement et plus économiquement que l'autre. Nous aurions voulu que le gouverneur Wells convoquât, il y longtemps déjà, une convention, mais il ne l'a pas fait, et il faut prendre les choses dans l'état où elles sont. Les événements marchent depuis six mois avec une rapidité extrême. Le temps presse, et il serait absurde de s'arrêter à des récriminations oiseuses. Notre avis est que la législature une fois réunie, se serve des pouvoirs que les circonstances lui ont donnés, sans s'arrêter à en discuter la source plus ou moins pure, pour détruire le mal qui a été causé par les assemblées précédentes et faire tout le bien qu'elle pourra.

Nous avons une assemblée de patriotes sincères et éclairés qui peut agir, à quoi bon ajourner à trois mois les réformes qu'ils peuvent accomplir en une semaine? Ce serait une faute politique et les moments sont trop graves pour qu'on n'évite pas les fautes de ce genre à tout prix.

CESSATION ET REMISE. — On verra plus loin un arrêté du général Canby qui ordonne la discontinuation des secours militaires aux personnes indigentes non réfugiées ou affranchies, et la remise des levées et de toutes les autres propriétés publiques, moins les propriétés nécessairement occupées par les troupes, aux autorités civiles de l'Etat. Les réparations et l'entretien de ces propriétés [illegible] par conséquent, à la charge du budget de l'Etat [illegible].

Nouvelles de Matamoros

Nous trouvons ce qui suit dans le *Ranchero* du 31:

Deux hommes ont été tués dans les fortifications dimanche matin; un brave officier, A. F. Fernandez, adjudant du bataillon des Contre-guerrillas, est tombé à son poste et est très regretté.

Le temps était sombre et obscur avec d'épais nuages, et il avait plu par intervalle toute la journée. Vers la nuit, les nuages étaient moins lourds et la lune répandait une clarté brillante. Des éclairs et de gros nuages du côté du Nord étaient les sûrs avant-coureurs d'une tempête.

A 8 heures l'ennemi a ouvert son feu et envoyé des bombes sur la ville. Il en est tombé une douzaine qui n'ont causé aucun dommage sérieux.

Les forts supérieurs ont riposté aux batteries de l'ennemi pendant une demi-heure, après quoi, le silence régna le reste de la nuit.

La pluie continua et le froid était devenu intense le matin. L'occasion eut été bonne pour l'ennemi s'il eut voulu faire une attaque sérieuse.

Deux espions ont été capturés.

Hier, le vapeur Eugénie est arrivé avec des provisions pour nos troupes et surtout pour les renforts qui sont attendus d'heure en heure.

Le temps continue à être sombre, nuageux et froid.

On a escarmouché comme à l'ordinaire le long des lignes sur le côté ouest, et quelques bombes nous ont été envoyées à de longs intervalles.

Nouvelles d'Europe.

Voici le résumé des nouvelles européennes apportées par le vapeur *Java*, parti de Liverpool le 21 et de Queenstown le 22:

Le *Times* de Londres dit que les complications du nouveau parlement peuvent aboutir à la guerre.

Le *Daily News* dit qu'il ne peut y avoir de ministère libéral sans M. Gladstone. Lui seul peut mener la Chambre des Communes.

Ce journal prétend que tous les bruits qui ont couru sur un ultimatum adressé par M. Seward au gouvernement français se réduisent à ceci: Le secrétaire d'Etat américain aurait écrit à M. Bigelow que le gouvernement fédéral désirait vivre en paix avec tout le monde, mais qu'il craignait que le Congrès ne demandât des mesures extrêmes si des troupes additionnelles françaises étaient envoyées au Mexique.

La *Patrie* dit: M. Bigelow s'est abstenu nécessairement de réflexions sur l'intervention française; mais cela n'a plus d'importance, le plan ayant été abandonné.

Les journaux de médecine parisiens disent que le choléra est stationnaire. L'empereur Napoléon a visité l'Hôtel Dieu pour s'assurer par lui-même si les soins convenables étaient donnés aux malades atteints du choléra.

La *Presse* de Paris prévoyant de promptes réformes comme une conséquence de la mort du premier ministre, dit:

La visite politique de l'Angleterre sera enterrée dans la tombe de Lord Palmerston et l'heure de la démocratie sonnera bientôt dans la libérale Angleterre. L'homme d'Etat qui succèdera à Lord Palmerston devra avoir le courage de devenir le Robert Peel du suffrage universel.

POLITIQUE EXTERIEURE.

On écrit de Washington le 28 octobre au *Courrier des Etats Unis*:

M. Johnson a convoqué hier ses ministres, pour discuter avec eux la correspondance Adams Russell. Le président ne désire pas qu'on pousse les choses à l'extrémité, mais M. Seward, qui a tout résumé dans ses dépêches les reproches qu'il a adressés à l'Europe, pour avoir reconnu aux confédérés les droits de belligérants, M. Seward désire vider la question à fond, et MM. Welles et Stanton ont soutenu son opinion. M. Harlan qui n'a en tête que le Mexique, désire ménager l'Angleterre afin qu'elle ne réserve pas ses forces contre la France. Le Président, qui n'est ni de l'avis de M. Seward ni de celui de M. Harlan, a levé la séance sans rien conclure. Il laissera probablement au Congrès le soin de décider de la question anglo-américaine, comme de la question mexicaine.

L'ambassadeur de S. M. B. sir Frederick Bruce, a été très froissé de la tolérance accordée au congrès fenian de Philadelphie, et de l'affectation avec laquelle on a remis en liberté au même moment M. John Mitchell. Il est en correspondance quotidienne avec les autorités du Canada, où l'on craint des conjurations féniennes, surtout dans la partie occidentale. M. Bruce se dit assuré, avec raison, du dévouement de la population franco italienne.

Nos partisans ardents de la doctrine Monroe s'occupent, en dehors des affaires du Mexique, du différend survenu entre l'Espagne et le Chili. Ils affectent d'attribuer à la première des projets ambitieux dans l'Amérique du Sud, comme si le bon sens ne protestait pas contre cette pensée, et comme si l'Espagne n'avait pas été provoquée à plusieurs reprises par le Chili lors des démêlés qu'elle a heureusement vidées avec le Pérou.

M. Romero et d'autres agents de Juarez travaillent activement en ce moment les membres du Congrès présents à Washington, afin d'en faire des exaltés de la Doctrine Monroe. Ils répandent le bruit, auquel personne ne croit, que tous les principaux banquiers de New York souscrivent avec empressement à leur emprunt, mais on n'estime pas ceux ci si jaloux de jeter leur argent par les fenêtres. Pour les questions extérieures que les Etats Unis ont à débattre en ce moment, tout dépend de l'attitude du Congrès et des insinuations que pourra glisser M. Johnson dans son message. Si le Président l'avait voulu, il lui était facile de trancher la question mexicaine par un coup d'autorité, en reconnaissant l'empire de son propre chef. Vous savez par expérience que les Américains, qui sont en réalité le peuple de la terre le plus facile à gouverner [illegible] toujours devant les actes de l'administration. Vous l'avez vu cent fois durant la guerre. Mais M. Johnson a trouvé sa responsabilité assez engagée par sa politique intérieure, et a voulu laisser au Congrès la tâche de consolation d'être tout puissant dans les affaires extérieures. C'est un peu la mise en action de ce proverbe: Passe-moi ceci et je te passerai cela. Aussi serait-il à souhaiter que le Congrès fut un peu mieux composé qu'il ne l'est, car sauf dans le Sénat, il ne compte guère aujourd'hui d'esprits éminents et de personnalités saillantes.

RETOURS D'ELECTION.

Voici le vote officiel de deux paroisses reçu au bureau du secrétaire d'Etat:

Paroisse Terrebonne.
Gouverneur—Wells 496, Allen 32.
Autres fonctionnaires d'Etat—Voorhies 524, Hardy 525, Giffen 526, Herron 527, Peralta 525, Lasher 527; les candidats conservateurs n'ont pas eu un seul vote.
3me District congressionnel — Vickliffe 214, Mithoff 0, Mace 311.
Sénat d'Etat—Gibson 399, Kenner 87, Kittredge 44.
Représentants—Cage 521, Theriot 503, élus; Sherbane 14, Holcomb 4.

Paroisse Concordia.
Gouverneur—Wells 124, Allen 7.
Lieutenant gouverneur—Voorhies 133, Taliaferro 0.
Secrétaire d'Etat—Hardy 135, Edwards 2.
Auditeur—Peralta 135, Dabies 1.
Trésorier—Giffen 135, Michel 0.
5me District congressionnel — John Ray 86, Young 47.
Sénat d'Etat—A. T. Welsh 119, W. P. Chew 10.
Représentants—E. B. Whittaker 74, G. W. Green 69.

Paroisse Plaquemines.
Nous devons le rapport qui suit à l'obligeance de notre estimable shérif, M. Charles Bienvenu:
Gouverneur—Wells 294, Allen 1.
Lieutenant gouverneur—Voorhies 287, Taliaferro 4.
Secrétaire d'Etat—Hardy 288, Edwards 2.
Auditeur—Peralta 290, Olivier 1.
Trésorier—Giffen 289, Michel 2.
Avocat-général—Herron 290, Lacey 2.
Surintendant—Lasher 288, Richardson 2.
1er District congressionnel—St-Martin 290, Abell 4.
Représentants—Thos J. Decker 209, V. M. Solis 86, C. E. De Armas 3.

Paroisse Ascension
Gouverneur—Wells 436, Allen 0.
Lieutenant-gouverneur— Voorhies 434, Taliaferro 3.
Les autres candidats démocrates ont—Hardy 434, Giffen 433, Herron 436, Peralta 434, Lasher 436 contre une ou deux voix données à leurs concurrents.
3me district congressionnel— Wickliffe 393, Mace 41.
Sénat d'Etat—Gibson 8, Kenner 324, Kittredge 91, Duperier 9.
Représentant—Daffel 431.

DISCIPLES DE BERANGER—Un grand bal paré et travesti sera donné ce soir, au Mechanics Institute, rue Dryades, par les Disciples de Beranger qui n'ont rien épargné, nous assure-t-on, pour rendre cette fête aussi brillante que possible. Les nombreux succès qu'ont eus ces aimables disciples ne permettent pas d'en douter. Nous croyons donc que beaucoup de gens s'y porteront aujourd'hui dans les divers endroits où les billets d'entrée se délivrent. Ces endroits sont indiqués dans une annonce qu'on trouvera plus loin.

SUCRE NOUVEAU. — Le steamer *Shreveport* capitaine Baughi, arrivé avant hier soir de Grand Prairie, a apporté de l'habitation de Mme [illegible] Fairview, paroisse plaquemines, 25 boucauts de sucre et 25 barils de mélasse de la nouvelle récolte, consignés à M. Henry Tête.

☞ Lisez l'annonce de FRANCIS BOUVAIN au sujet des magnifiques plumes en or, pour lesquelles [illegible] qu'il vient de recevoir.

Toile préparée pour toiture. — Une forte toile d'emballage trempée dans un enduit incombustible et saupoudré de mica en poudre forme une toiture qui ne le cède à aucune autre sous le triple rapport de la durée et de la solidité. Elle offre en outre l'avantage d'être extrêmement légère, de ne communiquer aucun goût étranger aux eaux pluviales, de ne point exiger de fréquentes réparations, de n'être point un conducteur du calorique, d'être à l'épreuve de l'eau et du feu, et enfin de ne coûter qu'un tiers de ce que coûtent les toitures en bois ou en ardoises. Voir l'annonce de l'agent, M. Humphreys, No 63 rue Royale.

GRAND DEBALLAGE. — MM. Bodet & Guerdan, Maison Rouge, entre les deux marchés, et à l'angle des rues Hôpital et Chartres, déballent des [illegible], haute nouveauté, qu'ils vendent à CINQUANTE POUR CENT AU-DESSOUS DU PRIX ORDINAIRE. Voir l'annonce.

VERMOUTH & VIN BLANC—MM. Oscar Bercier & Cie, 42 et 44, Vieille Levée, viennent de recevoir [illegible] vermouth [illegible] et de vin blanc qu'ils vendront [illegible]. Voir l'annonce.

VINS, OLIVES, SALAISONS—MM. [illegible] Voir l'annonce.

Discontinuation d'assistance militaire.

Remise des levées aux autorités civiles.

Cessation de distribution de rations aux citoyens.

—ORDRES GENERAUX No 65—
Quartier-général du département de la Louisiane.
Nlle-Orléans, Lne., 9 novembre 1865.

I—L'exécution des devoirs imposés aux autorités militaires par l'ordre général No 33, département du Golfe, 1865, sera discontinuée à partir du 16 du courant, excepté en ce qui concerne la police des casernes, quartiers, bureaux et autres bâtisses, occupés par l'armée. Deux inspecteurs de santé, et tous autres employés de ce département, seront congédiés à cette date, et tous déboursés, à l'occasion de la police sanitaire de la ville proprement dite, cesseront immédiatement.

II—Les devoirs concernant la réparation, l'extension et la conservation des levées, dévolus par l'ordre No 7 du département du Golfe, 1864, au département du maréchal prévôt, seront discontinués.

Les maréchaux prévôts de paroisse, à la réception de cet ordre, remettront le contrôle de ces intérêts au jury de police, ou aux autres autorités civiles des paroisses où ils remplissent leurs fonctions. Ils rapporteront sans délai au maréchal prévôt général la balance des fonds publics non dépensés, et les diverses propriétés publiques qui restent dans leurs mains, et recommanderont la manière dont il faudra en disposer. Ils fourniront aussi une liste des amendes faites jusqu'ici et non encore collectées.

III—Les maréchaux-prévôts militaires, excepté dans les postes où les devoirs sont tels qu'ils ne peuvent être exécutés par l'officier commandant seul, seront congédiés. L'autorité donnée jusqu'ici aux maréchaux-prévôts pour agir comme juges est révoquée, et excepté dans les cas d'offenses, commises par ou sur les personnes au service des Etats Unis, ne sera pas exercée, à moins que l'autorité ne soit spécialement déléguée par le général-commandant le département, ou le district, établi par les ordres du quartier-général de la division ou du département.

Les officiers commandants sont prévenus que les maréchaux prévôts sont membres de leur état-major et qu'ils seront tenus pour responsables de leur conduite.

IV—Les rations distribuées aux citoyens pauvres (excepté les réfugiés et les affranchis) et les personnes en rapport avec l'armée, seront discontinuées; mais pour prévenir toute souffrance immédiate, la distribution sera continuée dans cette ville jusqu'au 20 du courant, et dans les postes de l'intérieur du département, jusqu'au 30.

Les secours donnés jusqu'ici aux diverses sociétés de charité de l'Etat, et les rations délivrées à ces institutions seront limitées aux personnes dans l'indigence.

Toutes les choses, autant qu'elles se trouvent sous le contrôle de l'armée, seront livrées aux autorités civiles, et les officiers qui en sont maintenant chargés remettront aux autorités compétentes de l'Etat, de la ville ou des paroisses tous registres et autres documents qu'ils ont en ce moment en leur possession et qui peuvent leur être utiles.

V—L'ordre spécial No 292, de 1844, et l'ordre spécial No 50 de 1861 sont rescindés. Les généraux commandants soumettront à la considération sérieuse de tous les officiers et soldats de ce commandement l'ordre de l'Exécutif du 15 nov 1862 pour la rigoureuse observation du jour du sabbat. Les commandants de district republieront l'ordre du Président et prendront telles mesures qui pourront être nécessaires pour assurer qu'il soit mis à exécution dans les limites de leur commandement.

Par ordre du maj. gén. E. R. S. Canby.
Wickham Hoffman,
a. a. gén.

L'ARMEE FEDERALE—Les plus anciens officiers de l'armée régulière, après s'être concertés, ont émis l'opinion que l'armée permanente des Etats Unis devrait se composer de soixante quinze mille hommes, ce qui exigerait une addition aux forces régulières actuelles de vingt-un régiments d'infanterie, trois de cavalerie et deux d'artillerie. On ne veut pas d'augmentation dans le corps des officiers, dont la solde serait diminuée. Le lieutenant général recevrait annuellement $5000, les majors généraux $4000, les brigadiers généraux 3000, les colonels $2500, et ainsi de suite jusqu'aux sous lieutenants, dont la paie serait de $1000. Un bill en ce sens sera sans nul doute proposé au Congrès.

LE CONGRES EUROPEEN—Le *Daily Telegraph*, à propos du voyage de M. de Bismark à Biarritz, prévoit d'importantes transformations en Europe. Il constate les vues pacifiques de l'Empereur, et ajoute: "La conduite de la Russie envers la Pologne et celle de l'Allemagne envers le Danemark ont beaucoup modifié les sentiments du peuple anglais qui redouterait moins qu'autrefois un changement apporté à l'organisation actuelle de l'Europe. Si la Prusse se décidait à admettre l'opportunité d'un congrès international, le projet de Napoléon III pourrait aujourd'hui se réaliser."

Grande Combinaison. — MM N W Manning & Co ont ouvert un magnifique bazar à l'angle des rues Royale et Conti, et y ont organisé une vente sur des bases extrêmement ingénieuses. Moyennant une modique somme on peut acquérir des objets d'une grande valeur intrinsèque ou artistique. Nous appelons l'attention sur l'annonce insérée plus loin.

GANTS FRANÇAIS—La maison L. W. Lyons & Co vient de recevoir un assortiment complet de gants de peau de chevreau, de castor et de castor [illegible] blancs et de couleur. Elégance à part, l'hiver seul exigerait l'usage de cet article et toute personne qui tient à être gantée comme il faut fera bien d'aller visiter l'assortiment annoncé par la maison Lyons, à l'angle des rues St-Charles et Commune, où toute facilité de choix sera donnée.

VETEMENS—On chercherait vainement dans le Sud un fonds d'habits plus beau que celui de la maison L. W. Lyons, située à l'encoignure des rues Commune et St-Charles. Habits d'hommes, habits de jeunes garçons; [illegible] tout se trouve dans ce vaste emporium, aussi brillant par la qualité supérieure de ses articles que par leur immense variété. Les prix sont en rapport avec les avantages d'économie dans la confection [illegible] de ce genre.

DEMI-BAS ANGLAIS—A quelques pas de la rue du Canal, la maison L. W. Lyons, au coin des rues St-Charles et Commune, a mis en vente un plein assortiment de chaussettes ou demi-bas en coton ou en laine, importées de Londres et de Nottingham. Ces articles sont solidement tricotés et répondent de tout point à la saison dans laquelle nous allons entrer. Beaucoup de gens mettent des chaussettes de laine sur des chaussettes de coton et les deux articles réunis chez M. L. W. Lyons ne coûtent guère plus qu'un seul article dans les autres magasins.

CHIFFONS! CHIFFONS—On verra dans nos colonnes d'annonces que la maison L. W. Lyons à l'angle des rues Commune et St-Charles, a à vendre un grand lot de chiffons. Nous appelons sur cette annonce l'attention des papetiers.

CHRONIQUE LOCALE.

PROPRIETÉS RESTITUÉES PAR LE BUREAU DES AFFRANCHIS—Le Bureau des Affranchis vient de faire les restitutions suivantes de propriétés—

A John G. Cocks, maisons et terrains évalués à $58,000 dans le Premier et le Deuxième Districts de la Nlle Orléans.
A H. Vida, habitation dans la paroisse Terrebonne, Lne.
A F. W. Gatewood, habitation dans la paroisse Terrebonne, Lne.
A Jules Bermudez, maisons et terrains, évalués à $7400, dans le Troisième District de la Nlle Orléans.
A Sarah L. Barnes, pour R. W. Stewart, maisons et terrains, évalués à $6000, dans le Premier District de la Nlle Orléans.
Au Dr. D. R. Fox, habitation dans la paroisse Plaquemine, Lne.
A George L. Lester, habitation dans la paroisse Terrebonne, Lne.
A Shepherd Brown, maisons et terrains, évalués à $113,000, dans le Premier District de la Nlle Orléans.
A Buford & Gitzenger, exécuteurs de S. Wilkin, maisons et terrains, évalués à $3300, dans la paroisse de Jefferson, Lne.
A M. Harris, maison et terrain, évalués à $2800, dans la paroisse Jefferson, Lne.
A B. J. Mansoe, maison et terrains, évalués à $2000, dans le Quatrième District de la Nlle-Orléans.
A G. W. Race, maisons et terrains, évalués à $27,900, dans la Paroisse Jefferson et dans le Quatrième District de la Nlle Orléans.
A Caroline Sester, maison et terrains, évalués à $1,400, dans le Premier District de la Nouvelle Orléans.
A D. D. AVERY, propriétés à Baton Rouge.
A George W. Sholer, maison et terrain, évalués à $1,150, dans le Quatrième District de la Nouvelle Orléans.
A W. A. Thoun, exécuteur de L. L. Taylor, habitation dans la paroisse St Charles, Le.
A P. Fortier, maison et terrain, évalués à $15,000, dans la paroisse Jefferson, Le.

NOMINATIONS PAR LE GOUVERNEUR.—William Everet, d'Orléans, ingénieur d'Etat.
Antoine Prudhomme, colonel, Samuel M. Hyams, Lt. colonel, et Ambroise Derbonne, major de milice de la paroisse Natchitoches.
Wm. S Briscoe, membre du Bureau des commissaires de Levées de la paroisse Tensas.
James E. Elam, maire et juge de la cour municipale de la ville de Baton-Rouge.
Thompson Bird, colonel, O. Perry Schoffield, lieutenant-colonel, et Wm McGimpsey, major de la milice de la paroisse d'Est-Baton-Rouge.
James H. Wingfield, colonel, O. D. Amiker, lieutenant-colonel, et Hillery Kemp, major de milice de la paroisse Ste-Hélène.
A. S. Vorwood, colonel, R. Rieley, lieutenant, et John F. Keller, major de milice de la paroisse d'Est-Féliciana.
Geo. W. Christy, notaire public de la paroisse d'Orléans.
John Hutson, constable du 6e ward de la paroisse d'Ouest-Bâton-Rouge; J. M. Rills, constable du 2e ward de la paroisse Iberville.
J. A. Etié, juge de paix de la paroisse Saint-Landry.
James B. Berthond, juge de paix du 2e ward; Samuel Allen, juge de paix du 4e ward; Wm Stackhouse, juge de paix du 5e ward; Adrien Lanen, juge de paix du 6e ward; Théodore Lamsade, juge de paix du 7e ward—de la paroisse Plaquemines.

MORT DE FAIM.—Le coroner a pratiqué, hier matin, la levée du cadavre d'un nègre trouvé sur la Levée, près la rue Julia. Les jurés ont constaté qu'il est mort de faim et de diarrhée.

VOL.—Nicholas Ward et Augustus Custer ont été arrêtés, hier, par la police du Premier District, sous prévention d'avoir enlevé à P. H. Johnson, dimanche soir, au coin des rues Perdido et Dryades, un portefeuille renfermant un peu d'argent et des papiers de valeur.

SERVICE FUNEBRE.
[illegible]

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.

LE LONDON TIMES ET LE COMTE RUSSELL.
Ajournement de l'assemblée des Fenians.
Descente du ballon de Noce.
Les certificats d'or reçus à la douane
VENTES DE COTON A NEW-YORK.
Exécution de Henri Wirz.
DECLARATION DE GUERRE ENTRE L'ESPAGNE ET LE CHILI.
BLOCUS DES PORTS CHILIENS.
Les Mormons ont proclamé la polygamie comme leur religion.
Ils achètent des armes pour la défense.
Arrestation des chefs de l'insurrection à la Jamaïque.
Découragement des insurgés.
Destruction d'un navire de guerre anglais.
Arrivée de navires français aux Passes du fleuve

New York, 10—Le London *Times* du 25 dit: Nous avons à régler nos affaires avec l'Amérique à notre satisfaction et le comte Russell y a mis ses mains. C'est peut être la plus importante raison, la seule même pour laquelle il devrait être le premier ministre.

New York, 10—L'organisation Fénienne s'est ajournée jeudi soir. Elle a nommé un secrétaire militaire, un secrétaire financier, établi un trésor avec un demi million de bons et désigné six organisateurs généraux ou solliciteurs.

Le ballon de noce qui était parti hier est descendu et s'est arrêté à Mount Vernon, comté de Chester.

La commission américaine s'est réunie lundi pour répondre à l'appel du gouverneur Parson et du général Swayne en faveur de l'Alabama, et pour prendre des mesures propres à mettre le peuple du Sud en état de rétablir l'enseignement et l'industrie.

Une dépêche de Washington au *Herald* dit que les hommes du Nord achètent beaucoup de bons de la Virginie.

Le secrétaire du Trésor a adressé une circulaire aux officiers de la douane pour leur enjoindre de prendre des certificats d'or des Etats-Unis sur dépôt en paiement des droits d'importation.

Les journaux de Raleigh disent qu'il y a apparence que tous les *ultra* dans la Caroline du Nord seront battus pour le Congrès et seront élus seulement ceux qui peuvent prêter serment.

New York, 10—Il a été décidé à la Bourse qu'on recevrait les checks d'or quand ils seront émis contre de l'or sur remise.

Les ventes de coton, hier, ont été de 3650 bal. à 50 et 52 cts pour le middling Upland. Le marché était très languissant à la clôture.

Washington, 10—Henri Wirz a été pendu ce matin, conformément à la sentence.

New York, 10—Le vapeur Ocean Queen venu d'Aspinwall, apporte la nouvelle que la guerre a été déclarée entre l'Espagne et le Chili, et cinq ports chiliens ont été mis en état de blocus par l'amiral Pareja depuis le 24 octobre.

Le corps diplomatique proteste hautement contre le mode du blocus. L'amiral se propose de le maintenir par des croiseurs. Une panique a été causée par cette rupture soudaine, sans précédent au chili.

Les affaires étaient mortes. Les vapeurs anglais entre Panama et Valparaiso n'avaient ni fret ni passagers pour aucun point au sud de Bolivia.

On pensait que les *révolutionistes* du Pérou se réuniraient tous pour aller au secours du Chili.

New York, 10—Une lettre du Lac Salé à la *Tribune* dit que Brigham Young et les autres chefs des Mormons ont proclamé la polygamie comme leur religion qu'ils défendront avec la force armée. Ils vont se procurer un matériel de guerre et bravent ouvertement les autorités fédérales.

San Francisco, 9 nov—Ashley a 1,000 voix de majorité pour représenter comme délégué le Nevada au Congrès.

New-York, 10 nov—On a fait beaucoup d'affaires sur le coton aujourd'hui et le marché était plus ferme à la clôture. Le middling est à 52 cents.

La farine a baissé de 10 cents. — Le blé se vend à $1.84.
Le maïs n'a pas varié.—L'avoine est à 50 c. le sucre à 15.
Le mess porc à $32.50.
L'or a fermé à 146 1/2.
Les fonds sont lourds. Les 5.20 avec coupon de 1862 sont à 101 5/8 et de 1864 à 100.

New-York, 10.—Les chefs de l'insurrection à la Jamaïque, George W. Gordon et Paul Boyle, ont été pris et vont être jugés par une cour martiale. Leur capture a jeté le découragement parmi les insurgés, et déjà nombre d'entre eux viennent faire leur soumission.

Le navire de guerre anglais Bull Dog a sauté le 25 au cap Haïtien. Le commandant de ce navire avait demandé satisfaction et n'avait pas obtenu de réponse. Il ouvrit en conséquence le feu contre le fort qui riposta. Le Bull Dog s'étant échoué, fut incendié, abandonné et détruit par une explosion. Le commandant après avoir fait sauter son bâtiment est parti pour la Jamaïque sur un des bateaux de Geffrard.

De la Balise.

Passe Sud Ouest, 10— Le remorqueur Rio Grande a monté ce matin avec le navire W. Libby, la barque Adelaide et la barque française Ste Geneviève.

Le tug Balize a pris à sa remorque, pour conduire en ville, la barque anglaise Tecumseh, de Liverpool.

Il y a en ce moment, en dedans de la barre, attendant un remorqueur, le navire Sedbrigh, de Liverpool, la barque Norris, de New-York, le brick Fanny Foulkes et la goëlette A. D. Schull, de Philadelphie.

Le tug A. A. Turner a mis sur la barre le navire Cluventa.

Le navire Président, de Bordeaux, et la barque Yumuri, de Liverpool, sont en dehors.

Le Leviathan et l'America essayent d'amener le navire Antoinette.

La barque française Félicie, de Bordeaux, est, dit-on, échouée sur la barre de la Passe à Loutre.

Le vent souffle légèrement du Nord Est.

(Autres dépêches.)

New-York, 10 nov.—Une dépêche de Washington au *Times* dit que tous les rapports concernant les dissensions du cabinet sur la correspondance entre le comte Russell et M. Adams sont absurdes. M. Seward a envoyé une réponse au comte Russell, il y a au moins un mois. On croit généralement qu'il a informé le gouvernement anglais que le cabinet fédéral ne prendrait pas la question d'arbitrage et qu'il ne consentirait à soumettre aux commissaires aucune question qui n'aurait pas été prévue et admise par les deux gouvernements. Il est probable que Seward a demandé, avant d'obtempérer à la proposition ou de la refuser, quels sujets ou quels points des difficultés seraient soumis à la commission.

Washington, 3 nov.—Le général Longstreet a eu une entrevue particulière avec le Président.

Le Président a prolongé la parole "d'Extra Billy's Smith," ex-gouverneur de la Virginie.

Il paraîtra bientôt un ordre renvoyant du service un nombre considérable d'officiers généraux.

On fait des préparatifs pour l'exécution de Wirz. Le Président a reçu la pétition de son avocat pour la commutation de la sentence, mais il n'a rien dit qui put faire croire qu'il serait disposé à la clémence dans un cas pareil.

New-York.—Par le steamer *America*.—L'*Indépendance Belge* dit qu'on rapporte que le discours du trône à la prochaine ouverture des Chambres annoncera l'entière évacuation du Mexique par les troupes françaises.

Les journaux belges du 23 disent que des négociations ont été conclues pour l'envoi d'un nouveau corps de troupes belges au Mexique.

Vicksburg, 9 novembre—Le major-général [illegible] est parti hier par la voie du fleuve pour aller relever le général Fullerton de ses fonctions [illegible] Affranchis en Louisiane.

Le général O. O. Howard est arrivé ici hier.

Monroe, Lo., 10 novembre—Pour la place de gouverneur—Wells 345; Allen 39.
Pour le Congrès—Ray 385; Young 29.

Shreveport, 9 novembre—L'élection s'est passée avec calme. Le vote a été faible. [illegible]

Vicksburg, 9 novembre—Le vapeur Ida Handy est arrivé de la Nouvelle Orléans à 9 h. P. M.—Pas d'arrivage d'en haut.

Le Victory, de Memphis, a été retenu par le [illegible].

On attend des bateaux plusieurs steamers qui sont dus.

Le fleuve est bas et baisse encore en ce moment.

LE CHOLERA.
Rapport à l'Empereur Napoléon III par deux de ses ministres.

Le *Moniteur* publie le rapport suivant adressé à l'empereur par le ministre des affaires étrangères et celui de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Sire,

Dès le début de la dernière invasion du choléra en Orient, le gouvernement de Votre Majesté s'est préoccupé des dangers dont l'apparition de ce fléau menaçait la santé générale en France. C'est sous l'inspiration de cette prévoyante pensée qu'a été décidé l'envoi immédiat en Egypte d'une mission médicale qui avait pour but non seulement d'apporter aux victimes de l'épidémie une assistance éclairée, mais encore d'étudier les causes, la marche et le caractère de la maladie, pour en arrêter les progrès et en prévenir l'introduction sur le territoire de l'empire.

Les agents diplomatiques et consulaires ont prêté aux membres de la mission médicale un concours empressé qui a facilité leur tâche, et, de son côté, le gouvernement de Votre Majesté n'a cessé d'appeler son plus sérieuse attention à l'examen de l'importante question qu'il s'agit de résoudre. Nous avons l'honneur de soumettre à l'Empereur les réflexions que cet examen nous a suggérées.

Pour préserver nos populations et l'Europe tout entière contre les atteintes périodiques du choléra, il semble qu'on devrait plus encore chercher à détruire le mal à sa naissance qu'à l'entraver sur sa route. Il ne suffit pas de lui opposer à chacune des étapes qu'il parcourt, des obstacles qui portent au commerce des préjudices réels et n'offrent à la santé publique que des garanties trop souvent impuissantes; il faudrait surtout organiser au point de départ un système de mesures préventives concerté avec les autorités territoriales au moyen d'arrangements internationaux.

Les renseignements recueillis par les agents consulaires et confirmés par les rapports unanimes des médecins, prouvant jusqu'à l'évidence que l'épidémie été importée en Egypte par les pèlerins revenant de la Mecque et de Djeddah. Or, il est avéré que le choléra éclate chaque année parmi les caravanes de musulmans arrivant dans ces villes saintes après des fatigues et des privations de toute nature qui les rendent plus accessibles à la maladie.

Cette prédisposition est singulièrement favorisée par l'état dans lequel vivent ces multitudes campées en plein air, exposées à une chaleur torride et à l'influence des miasmes pestilentiels que répandent des amas d'immondices et les dépouilles putréfiées d'animaux offerts en sacrifices propitiatoires. Ces causes permanentes d'infection ont été encore plus actives cette année, par suite de certaines fêtes qui peuvent se reproduire et que nous croyons devoir signaler à l'attention de Votre Majesté.

D'une part, l'affluence des pèlerins rassemblés à la Mecque pour le kourbanbeïram (fête des sacrifices) a été, par une circonstance particulière de cette année, beaucoup plus considérable que les années précédentes. On n'évalue pas à moins de 200,000 le nombre des individus de tout âge et de tout sexe venus des divers pays mahométans pour accomplir les cérémonies consacrées, et le chiffre des moutons et chameaux égorgés, dont les débris restent abandonnés sur le sol, dépasse un million. Il n'est pas étonnant que cette agglomération d'êtres humains et cette énorme quantité de substances animales en décomposition aient développé dans des proportions exceptionnelles les conditions d'insalubrité qui concentrent habituellement les pèlerins.

D'un autre côté, il est à remarquer qu'autrefois le mouvement principal du pèlerinage s'effectuait par la voie de terre et que la traversée du désert contribuait à améliorer l'état hygiénique des caravanes en isolant et dissipant les éléments morbides qu'elles transportaient. Aujourd'hui, au contraire, grâce à la facilité et aux ressources de la navigation à vapeur, c'est par mer, et dans un très court espace de temps, que s'accomplissent en majeure partie ces voyages, [illegible] et la brièveté de trajet, est éminemment une des causes qui contribuent le plus au développement de foyers épidémiques.

Ces circonstances nouvelles appellent sur les opérations d'embarquement et de transport des pèlerins une surveillance et un contrôle qui semblent n'avoir pas été jusqu'à présent [illegible]. On comprend combien il importe que l'état sanitaire à bord des paquebots ne puisse être dissimulé, soit par les autorités qui prononcent l'admission [illegible]. Il est permis de penser qu'un régime d'observation et de surveillance [illegible] les traversées auraient ainsi l'effet de tempérer la vigilance des intendances sanitaires locales, on aurait pu dissiper ou isoler les foyers d'infection dont le rayonnement s'est successivement étendu à la Syrie, aux côtes de l'Asie Mineure et à une partie de l'Europe méridionale.

De l'ensemble des faits que nous venons de mentionner, nous sommes amenés, Sire, à déclarer cette conclusion, qu'il y aurait une véritable opportunité à provoquer la réunion, dans un bref délai, d'une conférence diplomatique où seraient représentées les puissances intéressées comme nous aux réformes que réclame l'organisation actuelle du service sanitaire en Orient, et qui, après avoir étudié les questions sur lesquelles nous venons d'appeler l'attention de Votre Majesté, proposeraient des solutions pratiques.

Les membres de cette conférence auraient particulièrement à examiner s'il ne serait pas nécessaire de constituer, aux points de départ et d'arrivée des pèlerins revenant de la Mecque, [illegible] à Djeddah et à Suez, des administrations sanitaires ayant un caractère international [illegible] aussi indépendantes et douées [illegible]. Nous devons compter sur une active coopération de la part des gouvernements orientaux, dont les Etats, pendant le cours de ces dernières années, sont les premiers à souffrir des ravages du fléau et de l'interruption des relations commerciales.

Si, comme nous osons l'espérer, Votre Majesté daigne accorder son assentiment aux considérations que nous avons l'honneur de Lui exposer, le Gouvernement de l'Empereur s'empresserait de se mettre en rapport avec les cabinets étrangers afin de combiner, d'un commun accord, dans le plus bref délai possible, un ensemble de mesures dont la nécessité est démontrée par de récents et douloureux événements.

Nous sommes avec respect, Sire,
De Votre Majesté
Les très humbles et très obéissants serviteurs et fidèles sujets,

Le ministre des affaires étrangères,
Drouyn de Lhuys.

Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,
Armand Béhic.

Paris, le 5 octobre 1865.

—La baronne de B... a fait venir de village où elle a sa terre une jeune fille de vingt ans qu'elle voulait s'attacher comme femme de chambre.

Il y a quelques jours, Marie, c'est le nom de la domestique, voit sa maîtresse cherchant quelque chose.

—Qu'est-ce que madame a perdu? demande-t-elle.

—Je ne puis retrouver cette lettre que tu m'as remise il n'y a qu'un instant.

—Oh! ne vous inquiétez pas, voici son contenu, et elle débite la lettre, de ruste fort courte, d'un bout à l'autre.

—Mais tu l'as donc lue? s'écrie Mme de B...., stupéfaite.

—Pardine! répond Marie, on m'avait chargé de vous la donner, et je l'avais perdue, il fallait bien que je puisse vous dire ce qu'elle contenait.

Le lendemain, la même jeune fille écoutait aux portes; sa maîtresse la fait venir et veut la gronder. Elle pense que la malheureuse va s'excuser, pleurer, gémir, promettre de ne pas recommencer; bah! elle riposte tranquillement:

—Tiens! si je n'écoutais pas, je ne saurais jamais rien.

Mme de B.... s'est empressée de la renvoyer dans son pays avant ce qui s'y dit, ce qui s'y écrit et ce qui s'y fait.

ATTENTION.

☞ BEAUX LIVRES—Aujourd'hui, à 10 heures du matin, René Gutierrez, encanteur, vendra à son magasin d'encan, No 96, rue de Chartres—Le contenu d'une bibliothèque privée: œuvres de Voltaire, complètes, œuvres de Victor Hugo et d'Alexandre Dumas, Paul de Kock et autres auteurs distingués. Aussi, OUVRAGES DE MEDECINE, &c.

☞ MEUBLES et VAISSELLE—Aujourd'hui, à 10 heures du matin, René Gutierrez, encanteur, vendra à son magasin d'encan, No 96, rue de Chartres—Un lot de MEUBLES, lave-mains, bibliothèques, canapés, bureaux, tables, &c. Aussi, un lot de vaisselle, un lot de CORNETS pour bougies, nattes, pendule, &c.

☞ Avis aux quincailliers — Aujourd'hui, à dix heures du matin, René Gutierrez, encanteur, vendra à son magasin d'encan, No 96 rue de Chartres: Un lot de tarières, ciseaux, sondes, serrures crochets, garde-feux. Aussi, un lot de chaises et une étrière de montre.

☞ M. J. P. Boisseau, encanteur, vend un fort lot de cordiaux, aujourd'hui, à 11 heures, à son magasin d'encan, au No 66 de la rue Gravier. C'est une occasion à ne pas laisser passer aux personnes qui ont besoin de l'article—Voir l'annonce.

☞ M. J. Boisseau, encanteur, vend sans réserve pour clore des consignations, ce matin, à 10 heures et demie, au No 66 de la rue Gravier, au premier, un lot d'excellent vin rouge en barriques et en caisses.

GANTS FRANÇAIS.

Les soussignés viennent de recevoir de Paris un grand assortiment complet de
Gants de peau de chevreau, blancs et en couleur; Gants castor et chamois.
L. W. LYONS & CO, au coin des rues St-Charles et Commune.

CHIFFONS A VENDRE
A BAS PRIX.

A VENDRE un fort lot de CHIFFONS nouveaux. S'adresser à
L. W. LYONS & CO, au coin des rues St-Charles et Commune.

MANUFACTURE
d'Habillements du Sud.
HABILLEMENTS EN GROS.
Dépôt [illegible]
L. W. LYONS & CO, au coin des rues St-Charles et Commune.

Chaussettes anglaises.
NOUS venons d'importer, de Londres et de Nottingham (Angleterre) un stock complet de
Chaussettes de laine et de coton.
L. W. LYONS & CO, au coin des rues [illegible].

A vendre [illegible]

Gants, Chapeaux, Garnitures.
[illegible] RUE ROYALE.....111
[illegible]

AVIS.
On demande UNE DAME POUR LA VENTE [illegible]

Demande d'Ouvrières Tailleuses.
On demande de suite plusieurs OUVRIERES TAILLEUSES [illegible]

BULLETIN FINANCIER.
Vendredi soir, 10 novembre 1865.

La semaine commerciale finit aujourd'hui. La clôture est marquée par une assez grande animation dans le commerce général de la ville, mais par de faibles ventes de produits de l'Ouest, à cause du manque d'approvisionnement. Les détenteurs ont toujours l'avantage dans ces derniers articles.—Il a encore été reçu et vendu de la mélasse et du sucre de la nouvelle récolte; on trouvera les détails dans notre bulletin commercial. Le coton s'est écoulé aisément et à des prix plus faibles; mais avec une baisse beaucoup moins considérable qu'on ne le pensait après la publication des dépêches d'après lesquelles le middling était à 51 cents. Il y a peu d'offres sur place et les facteurs acceptent les prix courants; ils ont recouvert leurs échantillons et attendent avec confiance une réaction favorable. Aussi, quoique tous les courtiers de coton fussent à la recherche de lots à bon marché ou essayassent de remplir des demandes de qualités particulières, il ne s'est guère vendu plus de 2,000 balles. Ce chiffre excède celui des deux derniers jours, mais on ne saurait s'attendre à ce qu'il augmente la quantité de change sur place.

L'or a ouvert aux cours d'hier soir, c'est-à-dire 148 à 148 3/4, et après s'être vendu à 148 7/8 à 149, a fermé à 148 5/8 à 148 3/4. Nous avons à constater une demande plus animée. Les transactions embrassent $295,000 (prises par une seule personne), dont $50,000 à 148 3/4 et 150,000 (20,000, 30,000 et 30,000) à un taux qu'on n'a pas déclaré; $9,000, $12,000 et $30 000 à 148 1/2; $40,000, en deux lots, à 148 5/8; $8000, en trois sommes, $5000, trois lots de $10,000, deux lots de $30 000 et $30,000 à 149 3/4; $15,000 à 149 7/8; $9000 et des quelques sommes plus petites à 149—L'argent est recherché, mais il y en a peu sur le marché; il ne s'en vend qu'en ou deux petits lots de demi-piastres américaines à 146 1/2. Les courtiers donnent 143 à 145 des petits mexicains apportés par leurs comptoirs. Les piastres mexicaines sont cotées à 147 à 148.

Le mouvement se maintient dans le change étranger. Les ventes de sterling comprennent une forte somme, en traites commerciales, à des prix qu'on ignore; 3000 livres, traite commerciale, à 156; une somme en traite, clear, à 156 à 156 1/2; 2000 à 156 3/4, 28,000 (3000, 5000 et 20,000) à 157; 7000 à 156 1/2 à 157; 12,000 à 157 et 157 1/4.—Il s'est vendu une bonne traite commerciale de 40,000 francs et environ 60,000, en d'autres sommes, le tout à 3,80.—Nous notons maintenant le sterling à 153 à 156 les traites commerciales et à 156 à 157 1/4 les traites clear; le change sur France, à 3,60 à 3,62 1/2. Les banques exigent les hausses habituelle sur le change particulier, mais on se montrait point disposés à tirer.

La quantité de change américain est encore insuffisante et il n'en est sorti une nouvelle hausse, les banques et les courtiers ayant fixé le taux de leurs checks sur New York au pair et ne voulant tirer que peu de petits montants, car ils espèrent que la demande pour le mois de demain, les mettra à même d'exiger une prime. Il s'est vendu, en dehors, $40,000 sur New York au pair et une petite somme à 1/4 à 7/8 d'escompte; $90,000 à 3/8 d'escompte à vue sur New York, 1/2 d'escompte à un jour de vue sur Boston, le même taux à dix jours, 1/2 à dix jours sur New York et 7/8 à vingt jours; $30 000 à vue sur Boston à 1/4 et $15,000 à 3/8, $100,000 (30,000 et 70,000) à cinq jours sur New York à 1/4; $50,000 à cinq et à dix jours à 3/8, $10,000 à dix jours à 1/2; une somme ordinaire, à quinze jours, à 5/8; $25,000 à vingt jours à 7/8; $30,000, à trente jours, à 2 1/2.

Il s'est vendu 60 actions de la banque des Citoyens à un prix qui n'a pas été annoncé, mais qu'on suppose être d'environ $90; 20 à 30 de la compagnie du gaz à $130; 5 de la compagnie des chemins de fer de la ville à —, 22 de la banque de l'Union à $34, et le même nombre à $35; 50 de la banque du sud à $100. — Il y a eu d'autres ventes, mais à des conditions particulières. Les bons de la ville sont cotés à 82 1/2 par les consolidés et 70 à 71 les débentures du chemins de fer.

Les billets de banque n'ont presque point varié. $5,000 de la banque de la Nouvelle Orléans se sont vendus à 71 cents à la piastre et $6,500 de la banque de l'Etat de la Louisiane à leur prix le plus élevé. Nous cotons maintenant les billets de la banque de la Louisiane à 38 a 40 cents à la piastre, ceux de la banque des Marchands à 61 a 63, ceux de la banque de l'Etat de la Louisiane à 62 à 63, ceux de la banque de la Nouvelle Orléans à 68 à 71, ceux de la banque du Crescent à 78 à 81 et ceux de la banque de l'Union au même prix.

BULLETIN COMMERCIAL.
BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 10 novembre.

COTON.—Le marché a ouvert ce matin sous l'influence causée par des télégrammes de New York, datés d'hier soir, et reproduits par tous les journaux du matin, qui cotaient le middling au prix réduit de 51 cts. [illegible] une baisse de 2 cts par livre. Par contre, nos [illegible] dans les moyens d'acquérir sont venues [illegible] plus de la demande, qui, conséquemment, est devenue plus générale mais [illegible] que [illegible] chiffres que les facteurs ont aimé d'accepter. A une heure plus avancée, le mouvement a été aussi [illegible] le middling à [illegible] 46 cts pour le good ordinary, le strict ordinary, de 46 à 48 et 49 pour le low middling et le strict middling. Il s'est trouvé des ordres [illegible] comme [illegible] de ce qui a été [illegible] pas [illegible]. [illegible] les ventes du jour sont élevées à 2150 balles prises par quatorze acheteurs, et les prix sont cotés: ordinary 41 à 43 cts, good ordinary 45 à 46, low middling 48 à 49, middling 50 à 52 strict middling nominal. [illegible] le compte de la semaine n'a été que de [illegible] balles et le chiffre total de la baisse subie dans la semaine est de 3 à 4 cts par livre.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept 1865	balles	53920
Reçu aujourd'hui		2049
" précédemment		206393
		262362
Exporté aujourd'hui	5396	
" précédemment	161277	166673
Stock en mains et à bord des navires non expédié		95689

SUCRE ET MELASSE—Les arrivages, depuis hier, ont embrassé 25 boucauts de sucre clarifié et 25 barils de belle mélasse, le tout de la nouvelle récolte et venant de la paroisse St Bernard. Le sucre s'est vendu 19 cts la livre. Le prix payé pour la mélasse n'a pas encore transpiré. Le lot de 14 boucauts de sucre nouveau jeune clarifié, qui a été [illegible] à des conditions privées, a rapporté 19 1/2 cents la livre.

La demande de sucre de la Louisiane de la vieille récolte et de sucre de Cuba est limitée, et les ventes ne sont aux prix suivants: 14 cts pour le common, 16 cts pour le fair, 16 1/2 cts pour le good fair, 17 à 17 1/2 pour le fully fair et 18 1/2 à 19 cts pour le choice. Un lot de 30 boucauts de bonne mélasse de Cuba, reçu de New York, a été vendu à 80 cts le gallon. Les importations durant la semaine dernière comprennent 165 boucauts, 2 barils de sucre et 369 barils de mélasse. Les exportations n'ont embrassé que 12 boucauts et 70 barils de sucre et 1 baril de mélasse seulement. Les importations comprennent 340 boucauts, 40 tierçons et 148 barils de mélasse.

CAFE — Approvisionnement réduit et commerce actif par placement, à 31 à 31 1/2 cts la livre de Rio fair à good fair et à prime. Il n'y a que peu de prime sur le marché.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Trois steamboats sont arrivés depuis hier, de l'Ouest. Leurs chargements qui se composaient de produits, sont faibles à cause des basses eaux de la rivière. Les approvisionnements de farine et ceux de grains et de fourrage sont en diminution, et les prix se maintiennent pour la demande, même à celle de consommation. Le sondage des rues et les demandes, tandis que le porc et les bacon existent en forte approvisionnement, étant calmes et d'une vente difficile.

FARINE—Nous avons à noter une bonne demande et un marché ferme avec des prix pleins. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 3000 barils, dont 550 de commune, ... à des conditions privées, 100 de à $7 50, 65 de fine à $9, 100 et 150 de superfine à $10, 40 et 168 de low extra à $11,50, 160, 128 et 200 de good extra à $12, 281 de à $12 25, 200 de à $12 50, 100 de à $12 3 7 1/2, 200 de, en trois lots, à des conditions privées et 75 de extra de choix à $13 le baril. Les arrivages, durant la semaine ont embrassé 39,796 barils et les exportations 2872 barils.

MAIS—Il y a eu quelques arrivages de maïs mais il n'y a pas de stock, [illegible] en mains, et les approvisionnements [illegible] à la demande. Les ventes d'aujourd'hui comprennent 615 sacs dont 265 de jaune à $1 25 et 350 de de jaune à $1 30 le boisseau. Reçu durant la semaine 5676 sacs; exporté 1960 sacs.

AVOINE—Pas de stock de main. Bonne demande. Vendu aux prix suivants: 63 c c, choix 65 cts le boisseau. Reçu durant la semaine 14,150 sacs.

SON—Stocks presque épuisés et arrivages limités. Environ 600 sacs vendus à $1 [illegible] les cent livres.

FOIN—Le marché est à peu près dépourvu d'approvisionnement en premières mains et 365 balles seulement ont été reçues durant la semaine dernière. Ventes aux prix suivants: prime de l'Ouest, $30 et $31 le tonneau.

PORC—Les approvisionnements, quoique faibles, excèdent cependant le chiffre de la demande qui ne se fait que par détail. Vendu au prix suivant: $30 le baril de mess fait weighs.

BACON—Les épaules et les plats côtes existent en assez forte approvisionnement, mais le jambon est rare. Le marché est calme. Les épaules se vendent au détail à 20 cts la livre, le plats côtés ribbed à 25 cts, le clears à 26, le jambon en sac a 30 cts et le canvasé en sac à 45 la livre.

SAINDOUX—A cause de la faiblesse des approvisionnements les ventes ont un caractère de détail. Prime en tierçons, 30 cts la livre et les barils 37 cts.

BEURRE ET FROMAGE—Les approvisionnements de ces deux articles sont forts et la demande en est bonne. Le premier vaut 45 a 50 de prix celui du Nord et 35 à 45 cts pour celui de l'Ouest, et le dernier vaut 20 à 22 cts pour celui de l'Ouest et 23 à 25 cts la livre pour celui du Nord. Le dairy anglais commande 24 à 25 cts la livre.

WHISKY—Il n'y a été fait aujourd'hui des ventes aux prix suivants: rectifié $2 37 1/2, et $2 45 le gallon, selon la marque et la preuve.

FICELLE—Peu en mains en premières mains—Les commerçants vendent d'articles à 28 cts par livre.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Stock limité. Vendu à 26 à 25 cts la verge, pour celle en balles et en rouleaux 30 cts. Beaucoup [illegible] aujourd'hui à 25 cts la verge.

CORDE D'EMBALLAGE—Stock de bonne corde réduit et presque en majeure partie entre les mains de [illegible] qui vendent à 17 cts [illegible].

MARCHE AUX BESTIAUX.
Jefferson City, 11 novembre 1865.

Arrivé dans la semaine—46 bœufs de l'ouest, 2062 bœufs du Texas, 326 veaux d'un an, 632 cochons, 1364 moutons, 2 vaches et 52 veaux à lait.—Vendu dans la semaine—7 bœufs de l'ouest, 1680 bœufs du Texas, 254 veaux d'un an, 247 cochons, 770 moutons, 246 veaux et 51 vaches à lait.—A vendre—39 bœufs de l'ouest, 789 bœufs du Texas, 316 veaux d'un an, 497 cochons, 494 moutons, 142 veaux et 5 vaches à lait.

PRIX
[illegible]

PLUMES EN OR !
PLUMES EN OR!
PLUMES EN OR!

En vente chez
FRANCIS BOUVAIN,
61 rue Bourbon (à la Plume de Bronze.)

Le plus grand assortiment de PLUMES EN OR qui ait jamais été débarqué à la Nlle-Orléans.

☞ Ces plumes sont garanties, sur facture, de 20 carats et sont d'une durabilité éternelle.

☞ Ces plumes sont fabriquées par FOLEY, le seul fabricant consciencieux de ce continent.

☞ On peut obtenir ces plumes VERITABLEMENT BONNES, *AU DETAIL,* à prix fixe marqués en chiffres connus, ou à la douzaine, avec une déduction convenable.

VENEZ EXAMINER L'ETALAGE!!!

Vous pouvez essayer les plumes avant de les acheter, ou même les ECHANGER, si après quelques jours d'essai l'élasticité ou la finesse des pointes ne convient point.

FRANCIS BOUVAIN,
PAPETIER & IMPRIMEUR,
61 rue Bourbon, entre Bienville et Conti.
11nov—11,12,13

GRANDE VENTE DE CADEAUX DU SUD.
N. W. MANNING & Co,
Au coin des rues Royale et Conti, NLLE-ORLEANS, LNE.
$100,000

[illegible]

—PLAN DE LA VENTE—
[illegible]
N. W. MANNING & Co,
Bureau de Poste, boîte No [illegible] Nlle-Orléans, Lne.
11nov—1m

Moulins Belle Grove.
C. FORRESTER,
186,
FARINE CREAM, EXTRA DE CHOIX, POUR FAMILLES ET BOULANGERS.
St. Louis, Mo.

AVIS.
[illegible] FARINE DE FAMILLE [illegible] BOULANGERS [illegible] BLE DE CHOIX [illegible]
C. FORRESTER, St. Louis.

Nous sommes seuls agents pour [illegible] CELEBRE FARINE DE FAMILLE [illegible] BOULANGERS [illegible]
F. DOLHONDE & CO., Agents, rue Natchez, No 37.
11nov—1m

Nouveauté. Nouveautés.
100 [illegible]
R. E. CASTENDYK, rue du Camp, No 51.
11nov—6

Dame-jeannes. Dame-jeannes.
4000 DAMEJEANNES de grandeurs assorties [illegible]
R. E. CASTENDYK, rue du Camp, No 51.
11nov—6

Demande d'ouvrières modistes.
On demande chez Mme BERO, modiste, rue Royale No 176, six bonnes OUVRIERES MODISTES [illegible]

Certificat de Banque perdu ou égaré
[illegible]
A. WALDBRIDGE.
11 nov—1m

AVIS.
Un jeune homme [illegible] BAR-KEEPER [illegible] M. NICOLAS KREVES [illegible]

Demande de couturières.
On demande des couvrières pour coudre à la main et à la machine [illegible] au Canal et Bienville.

A LOUER.
Deux maisons situées à l'angle des rues Chartres et Hôpital, Nos [illegible]. S'adresser à AVENDANO FRERES.
11 nov—15

FOIRE.
La Société des Enfants de Marie organise [illegible] Rev. M. Turgis, aumônier de l'ex 30e régiment de la Louisiane [illegible] la Loge de la Parfaite Union, rue du Rempart entre Dumaine et St-Philippe [illegible]

TENUE DE LIVRES.
Le soussigné désirerait trouver encore un ou deux jeux de livres à tenir [illegible]
GEORGE ULMER.

Salle de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.
LOGE DE L'ETOILE POLAIRE No 19,
Rue St-Louis, entre le Passage de la Bourse et la rue Royale.
Les officiers et les membres de cette Société sont [illegible] DIMANCHE, 12 novembre, 1865 [illegible]
Par ordre du président, E. Delsise.
R. SCHMIDT, secrétaire.

AVIS.
Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.
Les membres de la Société sont priés de se réunir [illegible] Loge de la Parfaite Union [illegible] DIMANCHE, 12 novembre, à 11 heures [illegible]
Par ordre de CHARLES D. FAGOT, Président.
OSCAR MOREAU, Secrétaire.

AVIS.
Bureau de la Compagnie de la Presse à coton de la Levée.
RUE ST-LOUIS, Nos 16 et 18.
Nlle-Orléans, 10 novembre 1865.
Conformément à la charte de cette Compagnie [illegible]
J. V. GRIMALDI.

DEMANDE DE CUISINIER.
On demande de suite UN BON CUISINIER. S'adresser [illegible]

Garnisseuse en chapellerie.
On a besoin immédiatement d'une bonne GARNISSEUSE EN CHAPELLERIE [illegible] rue de Chartres No [illegible]

Vins, huiles, liqueurs, &c.
En débarquement du navire TURENNE, venant de Bordeaux [illegible]
C. CAVAROC & CO, 112, rue Royale.

AVIS.
Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la ville de la Nlle-Orléans.
Nlle-Orléans, 19 octobre 1865.
Conformément à l'article VIII de la charte [illegible]
F. R. HADDEN [illegible]

Billard de la fabrique de Phelan.
J. B. WALTON & DESLONDE, encanteurs, rue Carondelet, No 42.
On vendra au [illegible] BILLARD [illegible]

W. C. MITCHEL,
Marchand de COMESTIBLES [illegible]

Società Italiana
DI MUTUA BENEFICENZA.

PROGRAMMA D'UNA SCUOLA ITALIANA.

Sotto gli auspici e coi fondi della Società Italiana di mutua beneficenza una Scuola Italiana è istituita in Nuova Orleans.

Essa sarà aperta nel corso del prossimo anno scolastico. L'epoca precisa dell'apertura della Scuola sarà indicata con prossimo avviso. Il locale della medesima è in strada San-Luigi, No. 25, angolo Chartres.

La scuola sarà unicamente pei maschi.

Vi saranno ricevuti indistintamente non solo i figli degli italiani ed oriundi d'Italia, dimoranti nello Stato della Luigiana, ma anche degli oriundi di paesi in cui si parla la lingua italiana.

L'insegnamento sarà gratuito; ma soltanto pel costo dei libri e oggetti di burò, è stabilita la seguente prestazione mensile:

1. Pei figli o fratelli minori di tutti i membri della Società, un dollaro.
2. Per tutti gli altri, due dollari.

La scuola sarà aperta tre volte per settimana, la sera, secondo un orario da fissarsi.

L'anno scolastico non sarà mai più di dieci mesi.

Vi saranno uno o più maestri secondo il numero degli alunni.

La Scuola sarà divisa in due classi, secondo la capacità dei discepoli. Ognuna delle due classi avrà una ora e mezzo di lezione nelle tre sere.

L'insegnamento, sinchè le risorse della Società non le permetteranno di dare alla istituzione un impianto più vasto, sarà limitato ai seguenti capi: Grammatica, Sintassi e Composizione Italiana ed inglese, Elementi di Geografia universale e Geografia d'Italia; Aritmetica; Sistema di pesi e misure americano ed italiano; Catechismo.

In un giorno d'ogni anno e propriamente alla vigilia della Festa Nazionale dello Statuto, avranno luogo, esami innanzi all' Assemblea Generale della Società ed ai parenti degli alunni, con distribuzione d'un numero conveniente di premi ai più meritevoli.

Un apposito regolamento provvederà alle condizioni interne, al modo d'insegnamento ed alla disciplina della Scuola, la quale rimarrà sempre sotto l'ispettorato d'una commissione nominata dalla Società.

Per maggiori informazioni dirigersi al Consolato di S. M. il Re d'Italia, strada Rempart No 23, ed al Presidente della Società Italiana Signor Angelo Lanata, strada Vecchia Levée No 163.

En débarquement du navire Armorique, venu de [illegible]
HENRY VALETON & Co, 17, 19 et 21 rue Bienville.
10 nov—3

A VENDRE.
Le — DEUX MOULINS DE GRUE [illegible]

[illegible] BONNE OCCASION POUR PLACEMENTS DE FONDS [illegible]
JUSTE FONTAINE, No 30, passage de la Bourse.

A LOUER.
La belle MAISON, rue de Chartres, entre Ursulines et Hôpital [illegible]

Compagnie de toile ou Mica,
ETABLIE EN 1854.
La toile de Mica, préparée pour les toits, est célèbre pour son bon marché, sa légèreté et sa durabilité; c'est indubitablement ce qui jusqu'ici a été offert de mieux au public.

La toile est une toile épaisse de 40 pouces de large, saturée et couverte des deux côtés d'une composition élastique qui ne donne ni goût ni odeur à l'eau de la pluie. Comme non conducteur la fraîcheur la rend précieuse dans les climats chauds. Tout bon ouvrier peut aisément la poser.

On peut en voir des échantillons, lire les certificats et obtenir tous les renseignements chez l'agent de la Compagnie.
F. HUMPHREYS, rue Royale, No 63.
9 nov—1m

AVIS.
Le navire français ARMORIQUE, capitaine [illegible]
ANT. LANATA, 9 et 11, rue Jefferson.

AVIS.
[illegible] ARMORIQUE [illegible]
ANT. LANATA, 9 et 11 rue Jefferson.

En débarquement du navire Armorique, venant de Marseille—
300 caisses VERMOUTH Noilly Prat & Cie.
150 do EAU FLEUR D'ORANGER.
200 barriques VIN ROUGE de Cette très rond.
300 de pipe VIN DE PORTO.
300 de pipe VIN DE MADERE.
[illegible] HUILE D'OLIVE [illegible]
ANT. LANATA, 9 & 11, rue Jefferson.

Maïs.
SEPT CENT CINQUANTE PANIERS. En débarquement et à vendre par
J. AVET.
Aux Magasins Bleus, Au coin des rues Vieille Levée et Bienville.

Fromage.
MILLE FROMAGES Tête de Maure. En débarquement et à vendre par
J. AVET.
Aux Magasins Bleus, Au coin des rues Vieille Levée et Bienville.

Ale.
CENT BARRIQUES, Bouteilles de [illegible] A vendre par J. AVET.
Au coin des rues Vieille Levée et Bienville.

Raisins.
RAISINS LAYER et M.R. [illegible]
J. AVET.
Aux Magasins Bleus, Au coin des rues Vieille Levée et Bienville.

Café.
SIX CENTS SACS CAFE PRIME.
En magasin et à vendre par J. AVET.
Aux Magasins Bleus, Au coin des rues Vieille Levée et Bienville.

Sucre.
100 boucauts sucre prime de Cuba, 200 barils sucre concassé, 100 barils sucre en poudre.
A vendre par J. AVET.
Aux magasins bleus, Au coin des rues Vieille-Levée et Bienville.

Riz.
300 balles Rangoon prime, 10 tierçons de la Caroline.
A vendre par J. AVET.
Au coin des rues Vieille-Levée et Bienville.

Sociedad Española de Beneficencia Mutua.
ASAMBLEA GENERAL.
[illegible] SOCIEDAD ESPAÑOLA DE BENEFICENCIA MUTUA [illegible] ASAMBLEA GENERAL [illegible]
ANDRES GUTIERREZ, Secretario.

Société des Amis de la Gaîté.
MESSIEURS les sociétaires sont priés de se réunir leurs cortes, chez M. Alfred Cornand, au café Royal, 171 rue Royale [illegible] le SAMEDI, 11 du courant.
Aucun sociétaire ne sera admis sans sa carte [illegible]
Par ordre du président, H. DEFROST.
Le secrétaire A. SOUTERRE.

Maison d'encan et de commission
Le soussigné ont loué le vaste magasin No 34, rue de la Vieille Levée, entre Douane et Bienville [illegible]
GOURRE & NEUBERGER, 34, rue de la Vieille Levée.

Confiserie de l'Opéra.
Angle des rues Bourbon et Toulouse.
J. HEBERT annonce au public qu'il tient l'ouverture de son salon de lunch le 9 novembre prochain [illegible]

Extraction des dents sans douleur
Le Dr McNABB [illegible]

Loterie de Tableaux.
DEUX magnifiques tableaux à l'huile [illegible]

GIVEN, WATTS & CO,
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS,
Rue Poydras No 166, Nlle-Orléans.
[illegible]
GIVEN, WATTS & Co.

BONNEVAL & DOLHONDE,
COURTIERS
EN SUCRE, COTON, BILLETS, TRAITES, [illegible]
155.......Rue de la Commune..........155

La Compagnie de l'Express du Sud
Bureau, à l'angle des rues Carondelet et Gravier
S'étant chargée à la Nlle-Orléans, est prête à recevoir et à expédier:
Du FRET, des ESPECES, des METAUX précieux, des BILLETS de Trésor, des BILLETS de Banque, etc. et que des VALEURS.
Sous contrat des parties des Etats-Unis, du Canada et de l'Europe.
Sous la direction de messagers fidèles,
ELLE SE CHARGE AUSSI:
Avec ou sans marchandises, de la perception des comptes, de billets, de mandats, de chèques, &c.
☞ Elle expédiera les lettres si elles sont renfermées dans des enveloppes du gouvernement.
☞ Elle se chargera gratuitement des ordres pour marchandise à envoyer par l'Express, et ces ordres sont contenus dans des enveloppes du gouvernement.
☞ Pour plus amples renseignements s'adresser au bureau.
A. S. SMALL, Surintendant.
C. A. HYDER, Agent.

Compagnie de navigation à vapeur entre la Nlle Orléans et le Texas.
Des souscriptions au fonds capital de la compagnie ci-dessus seront reçues dans nos bureaux à partir de LUNDI, 6 novembre.
FIKE, LAPEYRE & BROTHER.
6 nov

BUREAU D'IMMEUBLES
Et Agence de Terres du Sud.
A. J. POWELL, courtier d'habitations, No 4, rue Carondelet, a ouvert un bureau pour l'achat, la vente ou la ferme de maisons et terrains, habitations, terres vagues, etc. Il exécutera promptement tout ordre pour l'arpentage et la subdivision des habitations. Vingt-cinq années d'expérience dans le département des terres de l'Etat lui assurent, il l'espère, une part du patronage public. S'étant assuré les services d'une personne influente à Washington, il s'occupera du règlement des réclamations qui doivent y être portées.
5 nov—1 m

Le Théâtre St Charles à vendre.
La Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, à qui appartient le Théâtre St Charles, offrira cette belle propriété en vente, à l'encan, le 20 décembre prochain.

Le théâtre est situé dans la partie la plus centrale et la plus commerciale de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la rue St Charles, entre les rues Gravier et Poydras. Le terrain sur lequel il est bâti a quatre vingts pieds de face à la rue St Charles, sur cent soixante-dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles—le tout plus ou moins et en pied américain.

L'édifice actuel a été construit sur le plan de l'ancien Théâtre St Charles, bien que sur une plus petite échelle et remplit parfaitement le but qu'on s'était proposé en le faisant bâtir. Il a été complètement réparé, et sera vendu, avec toutes ses installations et dépendances, sujet au bail actuel, à raison de huit mille piastres par an, bail qui expire le 30 septembre 1867.

Les conditions seront raisonnables. On les fera connaître le jour de la vente.
Par ordre du Board,
WM S. BROWN, Trésorier.
7 nov—au 20 déc

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 4 novembre 1865.
Le porteur d'un certain certificat de dépôt de la Banque des Citoyens de la Louisiane, No 3617, daté N. [illegible] 1861, tiré à l'ordre de A. J. Gaines, pour quarante mille piastres, est averti:
Qu'une offre de paiement dudit certificat a été faite au tiré qui a refusé de recevoir l'argent ou de dire où l'a passé à quelqu'un et à qui.
Avis est par conséquent donné à toutes les parties intéressées que l'argent pour le paiement dudit certificat est déposé, conformément à la loi, à ladite Banque des Citoyens, qu'il est sujet à l'ordre et est aux risques et périls du porteur dudit certificat.
JNO. G. GAINES, Président.
7 nov—6

En débarquement du navire Turenne, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
[illegible] barriques Vin rouge de [illegible]
[illegible]
125 paniers Champagne portant et grand ... Lhuillier [illegible] J. Portier Fils & Co.
SEULATOUR & Co, 25, rue Conti

CAFE RIO.
500 SACS CAFE RIO prime, à vendre, en lots ou en gré des acheteurs, par
S. T. LOMBARD, Rue Gravier, No 124.

DISSOLUTION DE SOCIETE.
LES sociétés O. E. HALL & Co (Hôtel St Louis) et D. M. HILDRETH & Co (Hôtel St Charles) sont dissoutes à partir de ce jour par consentement mutuel [illegible]
O. E. HALL,
D. M. HILDRETH.

[illegible]
O. E. HALL.

AVIS.
LES personnes qui ont des comptes avec les soussignés [illegible]
A. J. POWELL [illegible]

Bottes et Souliers.
Reçus par les steamers Sheridan et Concordia de Boston.
[illegible] BOTTES et SOULIERS [illegible]
JOHN H. GOULD, [illegible]

Mme Vve LEVIEL, Sage-femme,
ETANT de retour en ville, prévient ses amis et le public [illegible]

POUDRE,
PLOMB, CAPSULES.
[illegible]
QUINN & BARRA.

Propriétés foncières et loyers de maisons.
JUSTE FONTAINE.
Courtier et agent, Passage de la Bourse, 30
[illegible]

A VENDRE.
Une propriété COTONNIERE ET SUCRIERE [illegible]

DEMANDE.
UN BON COMMIS [illegible]

En déchargement du navire Félicia, de Bordeaux et à vendre par
A Rochereau & Cie,
Nos 26 et 28, rue St. Louis.

25 barriques	VIN rouge	LIBOURNE.	
25 do	do	St LOUIS.	
25 do	do	PALUS	
100 caisses	do	St JULIEN.	
25 do	do		
5 do	do		
4 quarts	EAU-de-VIE	COGNAC	
10 huitièmes	do		O. T. O.
5 quarts	do		
10 huitièmes	do		
25 caisses	do		
25 do	do		CROWN
25 paniers	CHAMPAGNE	C. MAREOHAL.	

E. MONTAGNE Jr.,
MARCHAND-COMMISSIONNAIRE,
RUE ST. LOUIS, No 21,
☞ Sollicite respectueusement des consignations de PEAUX, LAINE, MOUSSE, CŒUFS, VOLAILLES, [illegible]

AVIS DE SOCIETE.
EDMOND A. DESLONDE est, à partir d'aujourd'hui, associé à J. B. Walton [illegible]
Nlle-Orléans, 1er octobre 1865.

ANDW. STEWART, J. A. AVERA
A. STEWART & CO.,
Marchands Commissionnaires et Expéditeurs,
Marchands d'articles de bétail et d'habitation,
No 4 rue Peters, ou Nlle Levée,
Coin Canal [illegible]

COLLÈGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. PESSINERD, PROFESSEUR ET INTERNAT.
Les cours de cette institution sont en pleine activité [illegible]

ALE & PORTER.
GEO. GRAY.
Importateur d'Ale et de Porter
D'ANGLETERRE, D'ECOSSE ET D'IRLANDE.
[illegible] 26, rue Gravier.

MESSAGER FRANCO-AMERICAIN.
Agent à la Nouvelle-Orléans, M. PETITJEAN, No 21 rue St. Pierre.—On s'abonne chez lui [illegible]

C. M. CONRAD & FILS,
Rue Carondelet, No 37, Nlle-Orléans.
M. C. M. CONRAD a l'honneur d'annoncer [illegible]

AVIS.
LUNDI, 16 octobre 1865, le soussigné [illegible]

MALADIES,
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.
TOUTES les maladies secrètes [illegible]
GAUDUZ Jr., pharmacien [illegible]

AVANCES! AVANCES!
NOUS ferons
DES AVANCES
Sur le coton expédié à MM. [illegible] de Liverpool, ainsi qu'à nos amis de New York et de Boston.
[illegible]

DENTELLES, ROBES, MODES & NOUVEAUTES.

Mlle. Sophie,
54..........Rue de Chartres...........54.
A l'honneur d'annoncer aux Dames qu'elle est de retour à la Nlle-Orléans et qu'elle aura, à partir de
JEUDI 2 COURANT,
l'ouverture de ses Nouveautés. Toutes ses marchandises ayant été choisies avec le plus grand soin dans les meilleures maisons de Paris et devant être vendues au plus bas prix [illegible]
On trouvera chez elle un grand assortiment de Chapeaux, Fleurs, Plumes, Dentelles, Fourrures, Robes, [illegible]
Et beaucoup d'autres articles.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Mme SOPHIE informe sa clientèle [illegible] le 16 DECEMBRE prochain [illegible]
Au No. 159 Rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.
☞ On demande de bonnes Ouvrières en Robes et des Apprenties en Modes.
SOPHIE.

Cannes.....Cannes.....Cannes.
A vendre, trois cent quatre-vingt-huit (388) acres de cannes à sucre, sur les habitations Rost et McCutcheon, dans la paroisse St-Charles, à 25 milles en-dessus de la ville.

Cent-trente-deux (132) des acres en plants de cannes —rejetons—(60) acres extra et le reste middling.

Deux cent-seize (216) acres de souches—soixante-cinq (65) acres de bonne qualité et le reste ordinaire.

On recevra des enchères jusqu'au 12 novembre, au Département des Habitations, Bureau des Réfugiés, des Affranchis et des Terres abandonnées.
Rue Gravier, No. 124.
Nlle-Orléans, 8 novembre 1865.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.
RUE DU CANAL No 163.
Nlle-Orléans, 6 novembre 1865.
AUJOURD'HUI, a une réunion des Directeurs, M. JOHN PEMBERTON a été élu, à l'unanimité, président de cette Compagnie, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de M. Charles Sagory.
P. BOUCHEY [illegible]

DEMANDE DE BIJOUTIERS.
DE bons bijoutiers trouveront constamment de l'emploi en s'adressant au No. 19 de l'Exchange Place, à la fabrique de bijouterie de T. A. Kuhn & Jos. Siebrecht.

ON DEMANDE
UNE NOURRICE pour allaiter un enfant âgé de dix mois. Il lui faudra [illegible] S'adresser au No 59 rue Esplanade, entre Dauphine et Bourbon.

M. J. A. Burnham.
(Associé survivant de la maison James Greenleaf & Co.)
S'ETANT associé M. GEORGE DEXTER, de New-York, les affaires de l'ancienne maison seront désormais sous la raison BURNHAM & DEXTER, à la Nlle-Orléans, et sous celle de GEORGE DEXTER & Cie à New-York.
JOHN A. BURNHAM,
GEORGE DEXTER.
Bureau, rue de la Commune, No 177

Confections de Soie
GRAND DEBALLAGE
250 Confections haute nouveauté, à vendre à 50 p. 100 au-dessous du prix.
PAR BODET & GUERDAN,
MAISON ROUGE No 8
entre les deux Marchés et encoignure Chartres et Hôpital.

Vermouth et la Canéte.
300 caisses excellente qualité
A vendre par OSCAR BERCIER & Co, 42 et 44 Vieille Levée.

Vin Blanc en demi barriques
20 demi-barriques Haut Sauterne
A vendre par OSCAR BERCIER & Co, 42 et 44 Vieille Levée.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LA MAISON
LION & ANDREE
A l'honneur de prévenir les dames et les messieurs de la Nouvelle-Orléans et ses clients de la campagne, qu'elle a transporté son magasin
179......RUE CANAL......179
(entre Baronne et Philippa.)
[illegible] fraîchement reçues de Paris.
TELLES QUE:
RUBANS, Cravates, Bonnets, Gants;
GARNITURES pour robes et manteaux;
PEIGNES démêloirs et toilette; EVENTAILS;
BROSSERIE en tous genres; CORSETS;
PARFUMERIE des premières maisons de Paris.
—ON TROUVERA DANS LA MEME MAISON—
Un assortiment de BIJOUTERIE française, diamants, perles, bronzes, garnitures de toilette et de lavabo, ainsi que les articles de Paris en général.
LA MAISON LION & ANDREE
[illegible] CHEMISES françaises,
CRAVATES ET FAUX COLS,
GILETS de flanelle, coton et soie,
CHAUSSETTES, GANTS,
CANNES, Parapluies, Ecritoires,
PIPES et ARTICLES pour fumeurs,
ARTICLES pour COIFFEURS,
PORTE-MONNAIE et SACOCHES pour dames et messieurs,
SACS DE VOYAGES, &c. &c.
Maison de commission à Paris
[illegible]

DR. THOMAS L. COSBY
[illegible]

Artiste de Photographie et Albums.
S. T. BLESSING,
24......RUE DE CHARTRES......24
[illegible]

S. WHITED, R. C. MARTIN,
J. F. STEEL, E. E. CRANDALL.
S. WHITED & CO.,
FACTEURS DE COTON
ET
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
Pour la vente des produits du Sud et de l'Ouest [illegible]
Rue Poydras No 6,

AVIS AUX FAMILLES.
100 Bouteilles qui contiennent du vin de Bordeaux [illegible]

S. L. Kouns & Bro.
(J. L. KOUNS. BEN. S. KOUNS.)
Marchands Commissionnaires.
[illegible] rue de la Commune, No 25, N. O.
Ils sollicitent, de la levée, des perceptions, des consignations pour ventes et des ordres d'achats.
[illegible]

VACHE PERDUE.
Egarée ou enlevée de la boulangerie de Marigny, une vache rouge [illegible]

Génisse trouvée.
Une génisse est venue, le 7 du courant sur la propriété du Faugourg [illegible]

Agence
DE JOURNAUX, REVUES, &C.
M. [illegible]

NOUVEAUTES.
Phosphate de fer de Leras.
SIROP D'HYPOPHOSPHITE
[illegible]
SIROP DE RAIFORT IODE, DE [illegible]
PASTILLES ET PRISES
de [illegible]
Pilules Purgatives
DE DEHAUT,
[illegible]